

Altersécurité infos



Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

www.altersecurite.org
N° 175 - juin 2021

Pourquoi Altersécurité infos ?



La santé et la sécurité au travail sont devenues des sujets de préoccupation pour le grand public. Dans ce contexte, les membres de Point Org Sécurité estiment nécessaire d'ouvrir un dialogue durable avec les employeurs et les travailleurs qu'ils assistent et conseillent au quotidien.

Cette démarche repose sur la conviction que la prévention des risques professionnels doit certes s'appuyer sur de solides normes et compétences techniques mais qu'elle est aussi une culture vivante se nourrissant de débats, d'échanges et de retours d'expériences entre chercheurs, experts et acteurs de terrain.

Altersécurité infos se veut un reflet et de ce foisonnement. Au carrefour de disciplines de tous horizons, ce vecteur d'idées entend rendre compte mensuellement des mutations qui transforment nos façons de travailler.

De la sorte, il s'agit bien sûr d'anticiper les changements, de mettre à jour nos savoirs et de questionner nos pratiques pour contribuer, ensemble, à l'amélioration continue des conditions de travail. ■

Point Org Sécurité,
membre du réseau



Éditorial

Nouvelle organisation du travail

Le rôle crucial de la prévention des risques

Dans l'urgence de la crise sanitaire, de nombreuses entreprises ont expérimenté de nouvelles façons de travailler pour maintenir leur activité tout en assurant la sécurité de leurs salariés. Au-delà même des prescriptions du protocole sanitaire, elles ont fait preuve d'une belle créativité en tournant le dos aux routines les mieux établies.

Nouvelles pratiques et nouveaux risques

Comme le souligne une récente étude du ministère du Travail (voir dossier pp. 2 et 3), *“les pratiques ont évolué et les formes d'organisation du travail ont été modifiées pour s'adapter au contexte”*. Toutefois, il est certain que nombre de ces innovations sont appelées à perdurer après la crise. Pour ne prendre qu'un exemple, le télétravail occupera évidemment demain, dans les entreprises, une place bien plus importante que celle qui était la sienne auparavant. Et de la sorte, c'est l'organisation globale des entreprises qui va nécessairement évoluer.

Afin de réussir ces transformations, la prise en compte des enjeux de santé et de sécurité sera incontournable. En effet, comme le précise le Code du travail, *“lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé, d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail dans l'entreprise”*, le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUER) doit être mis à jour.

Bien entendu, la plupart des modifications de l'organisation du travail entrent dans ce champ. L'analyse de l'impact qu'a eu la crise sanitaire sur les conditions de travail démontre en effet que les nouvelles pratiques adoptées à cette occasion ont systématiquement modifié la cartographie des risques présents dans les entreprises.

Bien évaluer les risques de façon à pouvoir les prévenir efficacement sera donc une condition du succès des changements souhaités.

Cette démarche s'impose notamment lors de la mise en place du télétravail dont les experts s'accordent à dire que, contrairement à une idée reçue, il ne débouche pas systématiquement sur une amélioration des conditions de travail. C'est la raison pour laquelle, dans les grandes structures comme dans les plus modestes, le déploiement du télétravail s'accompagne, de plus en plus fréquemment, d'un effort de formation express des salariés et des managers concernés, notamment pour les sensibiliser aux risques que comporte cette nouvelle façon de travailler.

La prévention des risques au service du changement

Plus globalement, lier nouvelles organisation du travail, prévention des risques et amélioration des conditions de travail sera le meilleur moyen de s'assurer de l'engagement de l'ensemble des membres de l'entreprise dans les projets de changement envisagés. Une récente étude de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (voir encadré p.3), avertit : *“l'organisation et les conditions de travail constituent le principal sujet de dialogue social identifié par les représentants du personnel dans l'après-crise sanitaire”*.

De la sorte, une tendance lourde se confirme : loin de ne représenter qu'une question purement technique ou réglementaire, la prévention des risques professionnels s'impose de plus en plus comme une question managériale de première importance.

François Sidos
Président du Groupe Pôle Prévention

Crise sanitaire & conditions de travail

Les 4 enseignements de l'enquête TraCov



“La crise sanitaire est associée à une dégradation de l'état de santé perçue des travailleurs. Ils sont 30 % à déclarer un état de santé altéré en janvier 2021, contre 25 % en 2019. Au niveau de la santé psychique, la dégradation est encore plus forte : 23 % des salariés ont un score WHO 5 associé à un risque élevé de dépression, contre 10 % en 2019.”

La crise sanitaire et les mesures prises pour endiguer de la pandémie de Covid-19 ont provoqué d'importants changements dans le monde du travail. Comment ont-ils affecté les conditions de travail ? Et Quelles ont été leurs conséquences sur l'état de santé psychique et physique des travailleurs ? La vaste enquête TraCov, réalisée au premier trimestre 2021 auprès de 17 216 actifs en emploi permet de répondre à ces questions⁽¹⁾. Les données recueillies soulignent l'extrême diversité des situations vécues, notamment selon le secteur d'activité et le type de fonction occupée. Elles confirment aussi le rôle crucial joué par la prévention des risques pour atténuer l'impact de la crise sur la santé des travailleurs et le fonctionnement des entreprises.

1 Un profond bouleversement du monde du travail

L'enquête rappelle d'abord que la crise sanitaire a considérablement bousculé les habitudes de travail les mieux établies : “Certains secteurs ont connu des fermetures administratives ou une activité fortement réduite ; d'autres, au contraire, ont fait face à un surcroît d'activité. Les pratiques ont évolué et les formes d'organisation du travail ont été modifiées pour s'adapter à ce contexte. Le recours au télétravail, permettant une continuité de l'activité, s'est massivement diffusé et des mesures limitant les risques de contagion au travail ont été instaurées lorsque la nature du travail le permettait”, notent les auteurs. Ces bouleversements ont considérablement rebattu la carte des risques professionnels, obligeant les employeurs à mettre à jour leur Document unique (DUER). Ils laissent aussi présager une pérennisation de nouveaux modes d'organisation porteurs de risques spécifiques, comme le télétravail.

2 Un monde du travail divisé en quatre groupes

Afin de prendre en compte la diversité des situations, l'étude propose une typologie répartissant les actifs en quatre groupes selon l'impact de la crise sanitaire sur leurs conditions de travail.

Groupe “peu d'impact”. Quelque 54 % des travailleurs appartiennent à ce groupe caractérisé par une relative stabilité des conditions de travail par rapport à l'avant-crise sanitaire. “Les ouvriers, et dans une moindre mesure les agriculteurs et les employés, sont davantage présents dans ce groupe que dans le reste de la population. Ces actifs travaillent davantage dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et de la construction : l'activité y est plus stable et le télétravail un peu moins répandu.” Le seul point noir notable pour cette catégorie de travailleurs découle des conséquences économiques de la crise : 19 % d'entre eux font part d'une accentuation de l'insécurité de l'emploi.

Groupe “intensification”. 32 % des travailleurs appartiennent à ce groupe caractérisé par des conditions de travail en partie dégradées par rapport à l'avant crise sanitaire”, notamment par une intensification du travail (+ 33 %) et une hausse des exigences émotionnelles (+ 40 %). Sans surprise, les personnes travaillant dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale (établissements hospitaliers et structures médicales, Ephaad etc.),

ainsi que dans l'enseignement et le commerce de détail sont sur-représentées dans ce groupe. Ce groupe est en effet celui qui a été le plus confronté "à l'afflux de patients contaminés et/ou aux réorganisations des structures pour protéger des occupants fragiles, ou encore à la nécessité d'accueillir élèves, étudiants ou clients en respectant les protocoles sanitaires". En revanche, ce groupe se caractérise, simultanément, par un sentiment accru de sens au travail, qui a augmenté pour 23 % de ses membres.

Groupe "dégradation". Dans ce groupe, comptant 11 % des travailleurs, les conditions de travail se sont dégradées avec, notamment, une hausse sensible des risques psychosociaux. Le secteur de l'enseignement et certains secteurs des services comme les activités bancaires et d'assurances sont particulièrement concernés. En termes de catégories socio-professionnelles, "les cadres et professions intermédiaires y sont également nombreux, au contraire des employés, des ouvriers, des artisans, commerçants et chefs d'entreprise". Ce groupe se distingue par une surcharge de travail par rapport à l'avant-crise. "Près de la moitié de ses membres déclare travailler plus longtemps, et près d'un sur trois indique travailler plus souvent le soir, la nuit ou très tôt le matin."

Groupe "accalmie". Pour ce groupe rassemblant 4 % des travailleurs, la crise a été marquée par un fort ralentissement, voire par un arrêt partiel de l'activité. Les salariés des établissements culturels recevant du public ou ceux de la restauration sont emblématiques de cette catégorie qui a vu une baisse substantielle de sa charge de travail aussi bien en durée qu'en intensité. En revanche, revers de la médaille, ils éprouvent une insécurité de l'emploi beaucoup plus vive, en hausse de 35 %.

3 Le rôle déterminant des mesures d'adaptation et de prévention

L'enquête met aussi en relief d'importance des mesures de prévention des risques. Elle souligne ainsi la forte corrélation entre l'insécurité sanitaire et la dégradation des conditions de travail. Si 22 % des travailleurs du groupe "peu d'impact" déclarent avoir davantage "peur d'être contaminé par le Covid-19 dans l'exercice du travail (y compris trajets) qu'en dehors du travail", cette proportion s'élève à 44 % pour le groupe "intensification" et jusqu'à 55 % pour le groupe "dégradation". De même, il n'est pas neutre que les travailleurs se déclarant peu impactés par la crise sanitaire, aient bénéficié "d'une adaptation plutôt réussie de l'organisation du travail au contexte sanitaire et donc de moindres risques psychosociaux au travail par rapport aux autres personnes en emploi". La crise a ainsi démontré la contribution déterminante de la prévention des risques professionnels au bon fonctionnement des entreprises.

4 Le télétravail contraint associé à une dégradation des conditions de travail

Le groupe des travailleurs ayant vécu une dégradation de ses conditions de travail se signale par une très forte représentation des télétravailleurs (41 % contre 30 % en moyenne). Or, les difficultés que décrivent ses membres sont précisément celles généralement associées à un télétravail mal maîtrisé. "Dans ce groupe, les transformations entraînées par la crise ont conduit à entraver l'exercice du travail, du fait de problèmes de coopération au sein du collectif, de difficultés à maîtriser les outils numériques ou de qualité empêchée.

"Alors que nombre d'entreprises prévoient de pérenniser le télétravail pour nombre de leurs membres, ces données incitent à ne pas négliger les risques que comportent ce mode d'organisation pour la santé des salariés et la performance de l'entreprise."

La moitié des individus de ce groupe déclarent recevoir moins d'aide de leur supérieur ou collègues qu'avant la crise. Les trois quarts de ceux qui utilisent des outils numériques rencontrent des difficultés avec leur usage. Beaucoup font état d'une moins bonne adaptation des moyens disponibles pour effectuer correctement leur travail (matériels, logiciels, information, formation, espace de travail, etc.)", écrivent les auteurs du rapport. Alors que nombre d'entreprises prévoient de pérenniser le télétravail pour nombre de leurs membres, ces données incitent à ne pas négliger les risques que comportent ce mode d'organisation pour la santé des salariés et la performance de l'entreprise ⁽²⁾. ■

(1) Dares Analyses, n° 28, mai 2021. (2) Une prestation "Assistance télétravail" a été spécialement élaborée en ce sens par le cabinet Impact Prévention (www.impactprevention.fr) à destination des TPE et PME.

Pendant la crise sanitaire

La prévention des risques au cœur du dialogue social

Selon une enquête menée par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT), la crise sanitaire a provoqué une intensification du dialogue social, tout particulièrement pour traiter les questions de prévention des risques.

Maintien des réunions et intensification des échanges. 98 % des répondants affirment que les réunions ont été maintenues, 44 % évoquant même un rythme plus soutenu qu'avant la crise. Les temps d'échange et de coordination auraient même augmenté aussi bien entre élus (pour 40 % des répondants), entre élus et direction (pour 39 % d'entre eux) ainsi qu'entre élus et personnel (pour 28 %).

Prédominance de sujets liés à l'organisation du travail et à la prévention des risques. Cet investissement renforcé a été prioritairement consacré à l'organisation du travail : plan de continuité d'activité (77 % des répondants), ajustements de l'organisation du travail liés à la crise (70 %), modalités du télétravail (67 %). Mais la prévention des risques au sens strict y a également tenu une part très importante : situations des personnes vulnérables du point de vue de leur santé (62 %), expression des difficultés, risques ou craintes pour la santé (51 %), réévaluation des risques professionnels et mise à jour du DUER (47 %).

La prévention des risques gage d'un bon climat social. Cet investissement conjoint des représentants des salariés et des employeurs dans la prévention des risques démontre combien la prise en compte de ce sujet représente un gage de cohésion sociale et donc de bon fonctionnement de l'entreprise. ■

PUBLICITÉ

PREVENSCOPE

La Prévention des Risques en Entreprise



Tous les deux mois,
une vision à 360 °
de la prévention des risques
au service des TPE-PME.

PREVENSCOPE est une revue bimestrielle de 32 pages dédiée à la prévention des risques professionnels. Grâce à des informations qualifiées, des conseils pratiques et des analyses juridiques, elle s'affirme comme un outil accessible et opérationnel particulièrement utile aux TPE-PME. Elle contribue ainsi aux démarches de promotion de la santé et la sécurité au travail mises en œuvre par le groupe Pôle Prévention au service de ses clients avec une conviction forte : culture de prévention et esprit d'entreprise vont de pair !

Offre découverte pour
les lecteurs d'*Altersécurité* :

Recevez les 2 derniers numéros
de *PREVENSCOPE* au format PDF
en les demandant par mail à :
contact@poleprevention.com

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

Directeur de publication : Emmanuel Pochet

Courriel : info@point-org.org - www.altersecurite.org

LES ADDICTIONS dans la population active

"La prévention des usages de drogues et d'alcool est avant tout un enjeu managérial qui doit permettre aux salariés et agents d'exercer leur travail dans les meilleures conditions possibles, sans mettre en cause leur santé et leur sécurité par l'usage de drogues". Forte de cette conviction, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) vient de publier, à destination des DRH et des dirigeants, un document présentant les données de consommation de substances psychoactives (tabac, alcool, cannabis et médicaments psychotropes anxiolytiques) dans la population active.



Parmi les substances psychoactives, c'est le tabac qui est le plus consommé par les actifs. 27 % des hommes et 23 % des femmes sont fumeurs. Les CSP les plus concernés sont les employés (30,9 %) et les ouvriers (35,8 % parmi les hommes). Enfin, les 18-35 ans sont plus nombreux à fumer, aussi bien les hommes (37,7 %) que les femmes (31,6 %).

Alcool, cannabis et anxiolytiques

La consommation d'alcool est également loin d'être négligeable. 19,8 % d'hommes et 8 % de femmes admettent avoir un usage dangereux de l'alcool. Ici encore, les jeunes (30,7 %), les employés (22,9 %) et les ouvriers (22 %) de sexe masculin sont les plus concernés. Mais il faut y ajouter les femmes cadres (10,7 %). Plus inquiétant : les alcoolisations ponctuelles importantes (API), communément appelées "binge drinking", sont pratiquées au moins une fois par mois, par 27,5 % des hommes et 11,5 % des femmes.

Le cannabis est moins répandu. 8 % des hommes et 4 % des femmes en consomment au moins une fois par semaine. Mais cela pourrait bien évoluer car la proportion est plus élevée chez les jeunes des deux sexes : 11,6 % des hommes et 6,8 % des femmes de 18 à 35 ans admettent consommer du cannabis plus d'une fois par

semaine. Enfin, si l'on s'intéresse aux consommations de cannabis plus faibles (moins d'une fois par semaine), les CSP les plus concernées sont les cadres (18,9 % des hommes et 14,6 % des femmes), les ouvriers (17,6 % des hommes et 18,9 % des femmes) et les employés (20,3 % des hommes et 15,1 % des femmes). Enfin, 4,9 % de femmes et 2,8 % d'hommes reconnaissent au moins un mésusage de médicaments anxiolytiques dans l'année. Cependant, cette proportion augmente dramatiquement avec l'âge, 54,2 % des femmes et 58 % des hommes de plus de 50 ans étant alors concernés.

Risques d'accidents et de perte d'emploi

Ces conduites addictives ne sont pas sans conséquences. Selon la Mildeca, le risque de perte d'emploi à un an est multiplié par 1,5 en cas d'usage dangereux de l'alcool et par 3 en cas de consommation de cannabis au moins une fois par mois. Enfin, le risque d'accidents du travail graves est multiplié par 2 dès lors qu'il existe une consommation chronique d'alcool d'au moins 2 verres par jour pour les femmes et 4 verres par jour pour les hommes. Pour les auteurs de l'étude, ces éléments devraient inciter les employeurs à renforcer leurs démarches de prévention. ■

Altersécurité infos Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

Point Org Sécurité - 92-98 boulevard Victor Hugo -
92110 Clichy - France. Tél. : 0146024401

Retrouvez-nous sur Internet :

Assistance à l'évaluation des risques professionnels :
www.point-org.org

Formation Sauveteur Secouriste du Travail :
Découvrez-la [ici](#) !

La collection complète d'*Altersécurité* :
www.altersecurite.org